

Le 7 novembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingt-septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Robert Goulet.

2016-11-748 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la l'unanimité

2016-11-749 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-750 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2016 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-11-751 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 875 996.16\$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-10, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 17	
SOUS-TOTAL	569 044.93 \$
LOCATION CRÉDIT	
CAMION F-250 2011	941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 - Urbanisme + Julie	257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)	738.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Septembre)	14 575.28 \$
ESSO (Septembre)	5 796.49 \$
SALAIRE DU	
29 sept. 2016	17 041.95 \$
6 oct. 2016	17 306.18 \$
13 oct. 2016	17 279.94 \$
20 oct. 2016	17 475.64 \$
REMISE PROVINCIALE (Septembre)	49 752.56 \$
REMISE FÉDÉRALE (Septembre)	21 941.42 \$
SOUS-TOTAL	857 979.60 \$
CONSEIL (Octobre)	8 240.24 \$
POMPIERS (Septembre)	7 243.37 \$
PR (Septembre)	2 532.95 \$
TOTAL	875 996.16 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

M. le Maire, Robert Goulet, dépose, tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

**2016-11-752 Adoption du règlement numéro 2016-018
Règlement concernant un emprunt de 437 800 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2016-018 concernant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 437 800 \$ pour l'achat d'un camion autopompe citerne 2017.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usage tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-753

Permanence de Mesdames Nadia Chartrand et Valérie Chénard

ATTENDU QUE Mesdames Valérie Chénard et Nadia Chartrand sont toutes deux entrées en service à la municipalité les 11 et 18 avril 2016 respectivement;

ATTENDU QUE suivant la satisfaction de leur travail telle qu'exprimée par les supérieurs immédiats à leur égard, il y a lieu d'accorder une permanence à chacune d'elle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les permanences suivantes, savoir :

- Mme Valérie Chénard, à compter du 11 octobre 2016, au poste de commis de bureau saisonnière à raison de 21 heures semaine
- Mme Nadia Chartrand, à compter du 18 octobre 2016 au poste de commis-réceptionniste à raison de 21 heures semaine

Adoptée à la majorité

2016-11-754 Autorisation de dépenses - Sable tamisé pour abrasif d'hiver, sel à déglacer et pelle à neige

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été réalisés pour l'achat de sable pour abrasif d'hiver, de sel à déglacer et d'une pelle à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses suivantes auprès des plus bas soumissionnaires conformes, savoir :

<u>Item</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix (incl. Taxes)</u>
- Sable tamisé 0-3/8 livré Au 870 Donaldson	Sables Fournel & fils	43 960 \$ (4 000 t.m. @10.99\$/t.m.)
- Sable tamisé 0-3/8 livré Sur Route 309	Sablière Carol Clément	62 100 \$ (6 000 t.m. @10.35\$/t.m.)
- Sel à déglacage	Les Mines Seleine	55 716 \$ (600 t.m. @ 92.86\$/t.m.)
- Pelle à neige	L'expert de la remorque	11 037.60 \$

Les fonds à ces fins seront puisés au poste budgétaire 02-33000-622 «Neige-sable brut» pour la réserve de sable, au poste 02-33000-629 pour le sel à déglacer et, au fonds de roulement pour la pelle à neige.

Adoptée à la majorité

2016-11-755 Autorisation de dépense - Achat d'asphalte chaude ESG-14 (54-38)

ATTENDU QUE des travaux de réfection de pavage ont été prévus au budget d'investissement sur le chemin de la Mine ;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitations ont été réalisés quant à l'achat de 650 tonnes d'asphalte chaude et que la plus basse soumission reçue était conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 49 322\$, toutes taxes incluses, quant à l'achat, la pesée et le chargement de 650 tonnes d'asphalte chaude ESG-14 (54-38) auprès de la compagnie DJL Construction Inc.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense supplémentaire de 86 000 \$ pour les travaux de préparation, de pose de l'asphalte ci-dessus et autres travaux connexes, sur le chemin de la Mine.

Les fonds à cette fin seront puisés à même la subvention sur la taxe d'accise.

Adoptée à la majorité

**2016-11-756 Autorisation de verser une contribution au club social des employés de la
Municipalité**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien désire reconnaître la contribution de ses employés pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 500 \$ au club social des employés pour l'organisation de leur fête de Noël 2016.

Adoptée à la majorité

2016-11-757 Message de condoléances – Famille Roger Laflamme

ATTENDU QUE M. Roger Laflamme, ex-maire de Notre-Dame-de-la-Salette de 2003 à 2009, est décédé le 23 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien transmet ses sincères condoléances à l'épouse, Mme Monique Tremblay, ainsi qu'à toute la famille de M. Roger Laflamme, ex-maire de Notre-Dame-de-la-Salette, suivant son décès le 23 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-758 Appui à Wind Mobile

ATTENDU QUE l'entreprise Wind Mobile projette d'installer une tour de télécommunications d'une hauteur totale de 45 mètres sur le lot 2 955 509 sur le territoire de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la tour sera installée à 180 mètres au sud du chemin Pierre-Laporte et à environ 35 mètres de la limite municipale de L'Ange-Gardien;

ATTENDU QUE Wind Mobile a tenu une consultation sur le projet auprès des résidents situés à l'intérieur d'un rayon équivalant à 3 fois la hauteur de la tour et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à ladite tour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil ne s'objecte aucunement au projet présenté par Wind Mobile et qui consiste à l'érection d'une tour de télécommunications au sud du chemin Pierre-Laporte sur le lot 2 955 509 sur le territoire de la ville de Gatineau à proximité de la limite municipale d'avec L'Ange-Gardien.

Adoptée à la majorité

2016-11-759 Analyse d'une demande de PIIA (Entreprise Green Joy dans les anciens bureaux d'Innovélec au 460, chemin Industriel

ATTENDU QUE l'entreprise Green Joy se spécialise dans la production et la transformation de la marijuana à des fins médicinales et qu'elle projette d'acquérir le lot 4 591 284 qui supporte actuellement l'entreprise Innovélec Inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise entend apposer un bâtiment d'une largeur de 45 mètres et d'une longueur de 66 mètres au bâtiment actuel qui abrite les locaux d'Innovélec et qu'il sera d'une hauteur de 8,5 mètres ;

ATTENDU QUE le bâtiment comprendra un revêtement composé de panneaux sandwich de type Kingsmen et des panneaux métalliques posés verticalement qui seront jumelés à des panneaux sandwich Kingsmen Benchmark qui seront installés horizontalement;

ATTENDU QUE le projet n'altère aucunement l'aménagement paysager réalisé jusqu'à maintenant par l'entreprise actuellement en place, en l'occurrence, Innovélec Inc.;

ATTENDU QUE le projet envisagé par l'entreprise Green Joy est conforme au règlement de zonage et au règlement relatif au PIIA et que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la présente demande de PIIA tel qu'en fait foi la résolution CCU- 2016 – 034 adoptée le 11 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE et que ce conseil approuve la demande de PIIA adressée par l'entreprise Green Joy sur le lot 4 591 284 dans le parc industriel municipal.

Adoptée à la majorité

2016-11-760 Autorisation de réaliser les phases 3 et 4 du projet domiciliaire « Éméralda » et de l'étendre vers les lots voisins vers l'Est

ATTENDU QUE le promoteur prévoit maintenant procéder à la phase 3 et 4 de son projet domiciliaire « Éméralda » et qu'il vient d'acquérir une propriété située sur les lots 3 299 038, 3 299 039 et 3 299 473 situées à 125 mètres à l'est de son projet;

ATTENDU QU'IL est également en sérieuse négociation pour acheter le terrain situé entre les 2 propriétés qu'il possède, ce qui permettrait éventuellement de relier tout ce quadrilatère par des chemins collecteurs qui pourraient même aboutir par la suite au chemin Lamarche et ainsi, éviter un surnombre de véhicules sur le chemin Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE la compensation pour fins de parcs et terrains de jeux sera versée en argent et en parcs et en terrains de jeux afin de pouvoir donner accès à un milieu humide et de pouvoir ultérieurement y aménager un couloir cyclable sous la ligne hydroélectrique;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 11 octobre dernier pour analyser le dossier et qu'il en fait une recommandation positive au conseil municipal sous certaines conditions qui sont stipulées dans la résolution CCU – 2016 – 035;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le projet domiciliaire déposé par les entreprises 795 1248 Canada Inc. et 878 9622 Canada Inc. qui consiste à réaliser les phases 3 et 4 du projet

«Éméralda» et à l'étendre vers les propriétés voisines à l'Est et constitués des lots 3 299 039, 3 299 473, 3 299 038, 3 299 037, 3 299 036 et 3 299 474 aux conditions suivantes :

1. **QUE** la compensation pour fins de parcs et terrains de jeux soit versée en argent et en terrains qui devra faire l'objet d'une entente plus officielle entre le promoteur et la municipalité ultérieurement afin de pouvoir protéger plus adéquatement des cours d'eau et des milieux humides, de permettre d'y aménager éventuellement un couloir cyclable sous la ligne hydroélectrique et enfin, de préserver 1 ou 2 terrain (s) de jeux à la communauté établie dans ce quadrilatère;
2. **QUE** le promoteur et la municipalité s'entendent pour réserver 1 ou 2 terrain (s) sur le chemin Pierre-Laporte à des fins commerciales notamment pour y favoriser la construction d'une petite épicerie ou d'un dépanneur, car le projet devrait éventuellement couvrir un très grand quadrilatère utilisé essentiellement de résidences et formé par les chemins Pierre-Laporte, Éméralda, Assad et Lamarche .

Adoptée à la majorité

2016-11-761 Autorisation de replacer un ponceau d'entrée privée

ATTENDU QUE le propriétaire du 351, chemin Robitaille demande que son ponceau d'entrée charretière soit rehaussé, car selon lui il est trop profond et l'eau ne s'écoule pas correctement, ce qui cause du gel en hiver et le bris de son asphalte ;

ATTENDU QUE selon l'avis du directeur des travaux publics, le ponceau est actuellement à la bonne profondeur et que le fait de le rehausser n'aidera en rien la situation ;

ATTENDU QUE le propriétaire est prêt à assumer les coûts d'un nouveau ponceau si requis, du matériel de remblais, de la réfection du pavage mais demande que la Municipalité exécute les travaux ;

ATTENDU QUE ce Conseil est favorable à ce que les travaux soient exécutés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au service des travaux publics de procéder au rehaussement du ponceau de l'entrée charretière du 351, chemin Robitaille, étant entendu que le propriétaire assumera les coûts des matériaux et du pavage tel que décrit dans le préambule.

Adoptée à la majorité

2016-11-762 Autorisation de signer une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4394

ATTENDU QUE la charge de travail au service d'urbanisme est considérablement moindre en saison hivernale ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec le SCFP, section locale 4394, afin de modifier le poste de préposée à l'urbanisme pour le rendre saisonnier ;

ATTENDU QUE les deux parties se sont entendues sur les termes de cette modification de poste ;

ATTENDU QUE l'employée concernée est en accord avec la modification de son poste tel que proposé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4394, relativement à la modification du poste de préposée à l'urbanisme et autorise le Maire et le directeur général à signer ladite lettre d'entente.

Adoptée à la majorité

2016-11-763 Embauche d'un nouveau directeur des services techniques

ATTENDU QU'un processus d'embauche a été réalisé en vue de combler le poste de directeur des services techniques en prévision du départ à la retraite de monsieur Yves Leblanc ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Sylvain Parenteau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'embauche de M. Sylvain Parenteau au poste de directeur des services techniques, et ce à compter du 29 novembre 2016.

Les conditions salariales de M. Parenteau sont fixées en fonction de la grille salariale des cadres soit à la classe 6, échelon 5. Les heures de travail seront de 35 heures semaines.

M. Parenteau bénéficiera de 4 semaines de vacances et de tous les avantages prévus à la politique de gestion des employés-cadres.

ENFIN, il est également résolu que la période de probation de M. Parenteau soit fixée à un maximum de 6 mois à compter de la date d'entrée en poste.

Adoptée à la majorité

2016-11-764 Autorisation de signer un contrat pour la réalisation d'une œuvre d'art

ATTENDU QUE le CLD des Collines a mis en place le projet de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet prévoit entre autres, l'implantation d'une œuvre d'art publique sur le site de Champboisé ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé et qu'un appel aux artistes a été réalisé ;

ATTENDU QUE trois artistes ont présenté des projets et que le comité de sélection a porté son choix sur la proposition de l'artiste Bela Simo ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à contribuer pour une somme de 1 500 \$ au projet en plus d'assumer les frais d'installation de l'œuvre sur le site ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la signature par le Maire et le directeur général d'un contrat avec l'artiste Bela Simo, relativement à l'exécution, la fabrication, le transport et la livraison d'une œuvre d'art publique sur le site de Champboisé pour la somme totale de 15 000\$.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'aide financière obtenue par le CLD pour ledit projet et à même le budget d'investissement 2017 pour la somme de 1 500 \$.

L'installation de l'œuvre sur le site sera à la charge de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2016-11-765 Autorisation de signer une transaction et quittance

ATTENDU QUE lors des travaux de dynamitage réalisés dans le cadre de la construction du nouveau chemin dans la phase 3 du parc d'affaires, des dommages ont été causés aux ouvrages de maçonnerie de la propriété de Gestion Claude Philippe inc. située au 26 chemin Industriel ;

ATTENDU QU'un projet de transaction et quittance a été préparé afin de dédommager Gestion Claude Philippe pour lesdits dommages ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 270 \$ à titre de dédommagement à Gestion Claude Philippe inc. suite aux dommages causés à sa propriété lors des travaux de dynamitage réalisés par la Municipalité dans le parc d'affaires municipal.

DE PLUS, ce Conseil autorise le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la transaction et quittance relative à ce dédommagement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement 2016-008.

Adoptée à la majorité

2016-11-766 Autorisation d'installer des enseignes « stationnement interdit » le long du chemin de la Mine

ATTENDU QU' en raison de l'attention médiatique récente autour de la mine Wallingford-Back située sur le chemin de la Mine à Mulgrave-et-Derry, de nombreux visiteurs ont pris l'habitude de stationner leur véhicule devant la propriété située au 653, chemin de la Mine à L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE cette situation cause des désagréments aux propriétaires du 653, chemin de la Mine ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au service des travaux publics d'installer des panneaux « Stationnement interdit » le long du chemin de la Mine sur les 300 derniers mètres avant la limite entre L'Ange-Gardien et Mulgrave-et-Derry.

Adoptée à la majorité

2016-11-767 Autorisation d'une dépense pour poursuivre la restauration de la maison Cosgrove

ATTENDU QUE dans ses résolutions 2016-06-651 et 2016-08-696, ce Conseil a autorisé des dépenses pour l'érection d'une nouvelle fondation pour la maison Cosgrove et pour replacer ladite maison sur ces fondations ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer certaines poutres de la maison qui sont pourries ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour remplacer les deux premières rangées de poutres de la maison Cosgrove.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « Affectation aux activités d'investissement ».

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Augmentation	Diminution
03-60000-000	Transfert aux activités d'investissement	10 000 \$	
02-19000-998	Imprévus		3 000 \$
02-61000-141	Salaires-urbanisme		7 000 \$

Adoptée à la majorité

2016-11-768 Approbation de la nouvelle politique de gestion de personnel cadre P-G1

ATTENDU QUE l'actuel politique de gestion du personnel cadre n'a pas été révisée depuis novembre 2006 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour ladite politique en fonction de la réalité organisationnelle actuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la nouvelle politique de gestion du personnel cadre P-G1, laquelle est jointe en annexe à la présente.

DE PLUS, il est également résolu que l'actuel directeur des travaux publics, M. Yves Leblanc, conserve ses conditions actuelles de travail jusqu'au 31 décembre prochain, date de sa retraite, et ce malgré l'adoption de cette nouvelle politique.

Adoptée à la majorité

2016-11-769 Approbation de nouveaux noms de chemin

ATTENDU QUE deux nouveaux chemins seront prochainement ouverts dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer lesdits chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil attribue les noms suivants aux deux nouveaux chemins situés dans la phase 3 du parc d'affaires municipal :

- Chemin des Cantonniers
- Chemin des Bâtisseurs

Adoptée à la majorité

2016-11-770 Autorisation d'une dépense pour l'érection d'un abri dans la cour des travaux publics

ATTENDU QUE les services des travaux publics et des parcs souhaitent ériger un abri dans la cour du 870, chemin Donaldson afin de disposer de plus d'espace d'entreposage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 10 000 \$ taxes incluses pour l'érection d'un abri dans la cour du 870, chemin Donaldson.

Les fonds à cette fin seront pris à même le solde du règlement d'emprunt 2015-009

Adoptée à la majorité

2016-11-771 Engagement de céder une servitude de conservation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au MDDELCC un certificat d'autorisation pour procéder au remblaiement d'un petit milieu humide de faible valeur écologique dans le cadre des travaux de construction du nouveau chemin de la phase 3 du parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le MDDELCC a demandé une compensation environnementale en contrepartie de l'émission du certificat d'autorisation demandé ;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à céder au MDDELCC une servitude de conservation sur d'autres parcelles de terrain située dans le parc d'affaires à titre de compensation ;

ATTENDU QUE le MDDELCC est satisfait de cette proposition ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil s'engage à céder au MDDELCC, en contrepartie de l'émission d'un certificat d'autorisation pour le remblaiement d'un milieu humide dans la phase 3 du parc d'affaires, une servitude de conservation le long du ruisseau séparant les phases 1 et 2 et longeant la limite nord de la phase 3 du parc d'affaires.

Adoptée à la majorité

2016-11-772 Autorisation d'une dépense pour participer à la soirée de dévoilement des Fleurons du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a été réévaluée en 2016 dans le cadre du programme des Fleurons du Québec ;

ATTENDU QUE la Corporation des Fleurons du Québec procédera au dévoilement des évaluations 2016 le 1^{er} décembre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE des efforts considérables ont été fournis au cours de l'année par les employés impliqués dans ce projet et qu'il y a lieu de reconnaître ces efforts ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 500 \$ pour l'inscription, les frais de séjours et de déplacement de 4 représentants de la Municipalité au dévoilement des Fleurons du Québec édition 2016.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « Communication conseil » et au poste 02-16006-454 « Formation hygiène du milieu et parcs ».

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Augmentation	Diminution
02-11000-345	Communication	2 000 \$	
02-19000-998	Imprévis		450 \$
02-45110-631	Essence /diesel		1 550 \$

Adoptée à la majorité

2016-11-773 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 7h40.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général